

Préserver votre capacité opérationnelle, vous soutenir et accompagner votre famille

ESPACE MILITAIRE

Soutien psychologique



Soutien dans l'armée de Terre

Le soutien psychologique dans l'armée de Terre est défini par la directive de 2017. Il repose sur trois principes d'action : • Proximité (au plus près du combattant) que ce soit au régiment, pendant Sentinelle, en mission de courte durée (MCD) ou en opération extérieure (OPEX) • Précocité (dès la survenue d'une circonstance nécessitant un soutien spécifique et spécialisé) • Permanence (avant, pendant, après la mission opérationnelle)



Soutien dans la Marine nationale

Avant le départ en mission les marins sont informés de l'existence du dispositif ministériel d'écoute psychologique (N° vert 08 08 800 321) et disposent d'un fascicule préparé par le service de psychologie de la marine (SPM).



Soutien dans l'armée de l'Air et de l'Espace

La cellule de soutien médico-psychologique de l'armée de l'Air et de l'Espace est engagée dans le soutien des personnels avant leur déploiement en opération extérieure.



Soutien dans la Gendarmerie nationale

Les acteurs du soutien médico-psychologique (dispositif interarmées) sur le théâtre travaillent en lien avec la section psychologie soutien et intervention (PSI) de la Gendarmerie Nationale qui assure une veille psychologique pour ses personnels avant et après le déploiement



